



# LA VIOLENCE N'A PAS SA PLACE AU TRAVAIL

Chacun a droit à un lieu  
de travail sécuritaire



NBNU SUNB



Avez-vous déjà reçu des coups de pied, ou été giflé, bousculé ou mordu au travail? On vous a déjà tiré les cheveux, ou tiré sur vos boucles d'oreille ou vos vêtements? Quelqu'un vous a déjà lancé des objets, arraché quelque chose des mains ou craché au visage? Est-ce qu'un proche parent d'un client vous a déjà lancé des menaces ou des jurons ou utilisé un langage offensant?

La violence est un incident pendant lequel une personne est menacée, agressée ou maltraitée, et comprend toute forme de harcèlement physique, verbal, psychologique ou sexuel, l'intimidation, les menaces, le vol ou d'autres comportements perturbateurs non sollicités. Des actes de violence peuvent être posés par des résidents, des visiteurs, des employés ou des personnes sans lien avec le foyer de soins, ses résidents et son personnel. La violence comprend aussi celle qui découle de problèmes de santé d'une personne.

Hélas, de nombreux travailleurs dans les foyers de soins pensent que la violence fait partie du travail. Il peut donc y avoir un manque de signalement des incidents de violence.

## Que faire si vous êtes victime de violence en milieu de travail?

- Ne pas sous-estimer la violence en milieu de travail ou ne pas supposer qu'elle fait partie de la description de travail.
- Signaler tous les incidents de violence à un superviseur.
- Se renseigner sur les formes de soutien accessibles.

*Il est vrai que certaines personnes ont des problèmes de santé qui les empêchent peut-être de maîtriser leurs impulsions ou de contrôler leurs gestes, mais tous les employés méritent un lieu de travail sain et sécuritaire, peu importe la nature de leur travail. Étant donné que les travailleurs de la santé courent plus de risques d'être victimes de violence, des mesures peuvent être prises et des étapes peuvent être suivies pour prévenir les actes de violence et en réduire la fréquence.*

## Soyez au courant

### PLUS HAUT RISQUE

Selon une étude internationale de la violence en milieu de travail dans la pratique infirmière, les professionnels de la santé courent plus de risques d'être agressés au travail, même comparés aux agents correctionnels, aux agents de police, au personnel bancaire ou aux travailleurs du transport. (Kingma, 2001)

### NOUVEAU-BRUNSWICK

Les taux au Nouveau-Brunswick sont légèrement plus élevés que la moyenne nationale, 30,4 % des infirmières et infirmiers de la province ayant indiqué avoir été agressés physiquement par un client au cours des douze derniers mois. Au N.-B., 41 % des infirmières et infirmiers ont aussi indiqué avoir été victimes de violence psychologique. (Statistique Canada, Enquête nationale sur le travail et la santé du personnel infirmier de 2005)

### FOYERS DE SOINS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Selon les données du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (SIINB), les taux sont encore plus élevés pour les infirmières et infirmiers du secteur des soins de longue durée. Parmi les 115 infirmières et infirmiers immatriculés des foyers de soins interrogés, 67 % ont indiqué avoir été agressés physiquement et 78 % ont été victimes de violence verbale durant leur carrière. (Foyers de soins – sondage par téléphone en 2014)

Le groupe de travail sur la prévention de la violence en milieu de travail dans les foyers de soins est un collectif formé de l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick (AFSNB), du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (SIINB), de Travail sécuritaire NB et de l'Association de sécurité de soins continus du Nouveau-Brunswick (ASSCNB). Par suite d'un accord conclu entre le SIINB et l'AFSNB, ce collectif s'emploie à déterminer, élaborer et mettre en œuvre les ressources et les outils visant à réduire les incidents de violence en milieu de travail.

Pour plus d'information, allez à  
[travailsecuritairenb.ca/foyers-de-soins](http://travailsecuritairenb.ca/foyers-de-soins)